

marches-securises.fr

PUBLICATION

ÉTABLISSEMENT

SIMAR - Société Immobilière de la Martinique (972)
Avenue du Petit Paradis
97233 SCHOELCHER

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

TRAVAUX

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Société Immobilière de La Martinique

Numéro national d'identification :

Type : SIRET - N° : 30318852800010

Code postal / Ville : 97233 SCHOELCHER

Groupement de commandes : Non

Section 2 : Communication

Moyens d'accès aux documents de la consultation

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Identifiant interne de la consultation : DPA/SMJ/MD/CONCORDE8/04/24

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : SERVICE MARCHES - Mail : servicemarches@simar.mq

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : voir rc

Capacité économique et financière : voir rc

Capacités techniques et professionnelles : voir rc

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : Jeudi 06 juin 2024 - 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : Travaux de Réhabilitation & de Résidentialisation des bâtiments de la résidence « CONCORDE » au VAUCLIN - Lot 8 Ravalement/Peinture

Classification CPV : 45442100

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Travaux de Réhabilitation & de Résidentialisation des bâtiments de la résidence «CONCORDE» appartenant à la S.I.MAR, situé sur le territoire de la commune du Vauclin. Lot 8 Ravalement/Peinture

Lieu principal d'exécution : VAUCLIN

Durée du marché (en mois) : 25

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : Non